

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle.

ABSENTS : Mme HAY Salomé, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M. LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (pas de pouvoir), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

15. Signature d'un devis relatif à la sécurisation des arrêts de bus situés aux Bessières.

Les arrêts de bus des Bessières situés route de Limoges présentent un caractère dangereux du fait non seulement de la vitesse des véhicules mais également du manque d'éclairage. Ces arrêts de bus étant très fréquentés, notamment par les collégiens, il est important d'en sécuriser les abords afin que les enfants puissent traverser en toute sécurité.

Ainsi et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieur à 40 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectuées.

Les entreprises ABEL Eclairage, Signaux Girod, SEA Signalisation et Signal 87 ont été consultées. A l'issue de la consultation, seules les entreprises ABEL Eclairage et Signaux Girod ont déposé une offre.

Après analyse des offres, il ressort que l'entreprise ABEL Eclairage a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise ABEL Eclairage pour un montant de 7 750 € HT soit 9 300 € TTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

